

Note de rentrée

Année scolaire 2012-2013

Horaires de l'école	<ul style="list-style-type: none"> • De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8h20 et 13h20.
Etude (pour les élèves de CE2, CM1 et CM2)	<p>De 16h30 à 18h pour les élèves inscrits à l'étude. L'inscription se fait auprès de la mairie. Tous les enfants qui restent à l'étude le soir doivent apporter leur goûter.</p> <p>Les élèves inscrits à l'étude qui désirent quitter à 16h30 doivent impérativement être en possession d'une autorisation écrite des parents (mot dans le cahier de liaison).</p>
Vacances scolaires L'académie de Versailles se trouve en zone C	<p>Vacances de Toussaint : du vendredi 26 octobre 2012 au lundi 12 novembre 2012</p> <p>Vacances de Noël : du vendredi 21 décembre 2012 au lundi 07 janvier 2013</p> <p>Vacances d'Hiver : du vendredi 1^{er} mars 2013 au lundi 18 mars 2013</p> <p>Vacances de Printemps : du vendredi 26 avril 2013 au lundi 13 mai 2013</p> <p>Vacances d'été : vendredi 5 juillet 2013 après la classe.</p> <p>Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.</p>
Absences	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents peuvent prévenir le jour même le maître ou la maîtresse de l'absence de leur enfant en laissant un message sur le répondeur de l'école pendant les heures de classe. • Un mot dans le cahier de liaison de votre enfant est indispensable pour justifier son absence.
Retards	<p>Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que les enfants arrivent à l'heure. Ils viendront également rechercher leurs enfants à l'heure. Les retards perturbent le fonctionnement des classes et de l'école. Les « billets » de retard doivent être signés.</p>
Absences des maîtres	<p>Les remplacements dépendent de l'Inspection Départementale. Tout maître absent est remplacé dans la mesure des possibilités. Dans le cas contraire, les enfants sont accueillis dans une autre classe.</p>
Relations parents-enseignants	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. • Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous en le demandant sur le cahier de liaison. • La directrice étant en classe les lundis et jeudis, il est parfois impossible de la contacter par téléphone ces jours. Vous pouvez laisser un message sur le répondeur (qui sera écouté dès que possible) ou, si vous souhaitez la joindre, préférez plutôt les mardis ou vendredis.
Cahier de liaison	<p>C'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées par les parents, après que ceux-ci en aient pris connaissance. De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous, etc.</p> <p>Nous vous invitons à le consulter quotidiennement.</p>
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Les livres prêtés par l'école doivent être couverts proprement avec du papier plastique non adhésif et munis d'une étiquette. • Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants.
Parasites	<p>Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents sont par conséquent invités à être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leurs enfants. Il existe désormais des produits très efficaces.</p>
Assurance	<p>Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, etc.). Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques et remettront le plus vite possible une attestation d'assurance au maître ou à la maîtresse. Les parents peuvent également souscrire une assurance individuelle scolaire.</p>

Signature des parents :